

PROJET PÉDAGOGIQUE

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

2025-2026

**Mairie de Saint-Jean-d'Hermine**

22 route de Nantes

Sainte-Hermine

85210 SAINT-JEAN-D'HERMINE

Tel : 02 51 97 89 49

Mail : contact@saintjeandhermine.fr

Accueil périscolaire Sainte-Hermine

60 chemin de l'anglée

Sainte-Hermine

85210 SAINT-JEAN-D'HERMINE

Tel : 02 51 29 19 42

Mail : enfance@saintjeandhermine.fr

Accueil périscolaire Saint Jean de Beugné

4 rue de la petite vigne

Saint-Jean-de-Beugné

85210 SAINT-JEAN-D'HERMINE

Tel : 02 51 30 38 51 / 06 44 04 99 30

Mail : perisco85210@orange.fr

N° de déclaration : 085ORG0757

SOMMAIRE

LE CONTEXTE

- | | |
|---|-----|
| 1. Présentation de l'accueil périscolaire | p.1 |
| 2. Inscription des enfants et tarifs | p.4 |
| 3. Temps de concertation et préparation de l'équipe | p.5 |
| 4. Objectifs éducatifs de la municipalité | p.6 |
| 5. L'évaluation | p.6 |

LE PROJET PEDAGOGIQUE

- | | |
|---|-----|
| 1. Objectifs pédagogiques et actions de l'accueil | p.7 |
| 2. Animations et aide aux devoirs | p.8 |
| 3. Rôles de chacun | p.8 |
| 4. Evaluation | p.9 |

LE CONTEXTE

Le projet éducatif en Accueil Collectif de Mineurs s'inscrit dans le code de l'action sociale et des familles. Ce projet est porté par la municipalité, il précise les principes et les modalités d'accueil des mineurs au sein de l'accueil périscolaire.

L'accueil périscolaire du matin et du soir, accueille les enfants scolarisés au sein des écoles de la commune, de la maternelle à l'élémentaire.

La commune de Saint-Jean-d'Hermine dispose de 2 accueils périscolaires. Pour les écoles de Sainte-Hermine, l'accueil se déroule au sein de l'accueil de loisirs "Bouilles d'enfants", structure intercommunale. Pour Saint-Jean-de-Beugné, l'accueil se déroule au sein de l'école Pierre Mounereau.

L'épanouissement de l'enfant, tant physique que psychologique étant au cœur des préoccupations de la municipalité, l'équipe d'encadrement a pour objectif de mettre en œuvre les conditions nécessaires au bon déroulement de ces temps d'accueil en garantissant la sécurité affective, morale, et psychologique des enfants.

Le rôle de cette équipe est de prendre en compte les besoins et spécificités de chaque enfant tout en essayant de développer leur autonomie et leur sens de la citoyenneté.

1- PRESENTATION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES

Caractéristiques des locaux

- Accueil périscolaire de Sainte-Hermine

Pour l'accueil périscolaire, nous utilisons :

- un espace pour les moins de 6 ans composé de deux salles d'activités, de sanitaires.
- un espace pour les plus de 6 ans composé d'une salle « aide aux devoirs », de deux salles d'activités, de sanitaires.

Chaque espace a une cour indépendante avec des jeux extérieurs adaptés à chaque tranche d'âge (maisonnette, vélos, trottinettes, ballons, cerceaux, ...).

- Accueil périscolaire de Saint-Jean-de-Beugné

Pour l'accueil périscolaire, nous utilisons :

- une salle commune avec différents espaces : jeux de société, jeux d'imitation, lecture et activités manuelles pour les moins de 6 ans.
- une partie de la salle de restauration pour les temps dédiés au déjeuner, au goûter et également aux activités manuelles pour les plus de 6 ans
- la bibliothèque pour l'aide aux devoirs pour les plus de 6 ans
- les cours de récréation ou le city stade (avant l'ouverture au public).

Horaires

Les accueils fonctionnent à l'année tous les jours de classe avant et après le temps scolaire : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 7h15 le matin à 18h45 le soir.

Public accueilli

Les accueils périscolaires accueillent les enfants scolarisés des écoles :

- Ecole maternelle Gérard Jamin, Sainte-Hermine
- Ecole élémentaire Le Pré Vert, Sainte-Hermine
- Ecole privée Sainte Marie (maternelle et élémentaire), Sainte-Hermine
- Ecole Pierre Mounereau (maternelle et élémentaire), Saint-Jean-de-Beugné

Sur le site de Sainte-Hermine, les enfants sont répartis en 2 groupes : 1 maternelle, 1 élémentaire tandis que sur l'accueil de Saint-Jean-de-Beugné, les enfants sont réunis mais peuvent être amenés à se diviser en fonction des effectifs.

Accueil d'enfants porteurs de handicap

L'accueil doit être anticipé et préparé à l'avance pour qu'il se déroule au mieux pour l'enfant et ses parents. Les besoins spécifiques de l'enfant seront identifiés avec la famille et l'équipe d'animation. Il est possible de faire une demande d'accompagnement auprès de la CAF pour l'enfant.

Equipe

- Accueil périscolaire de Sainte-Hermine

Une directrice, qui n'est pas toujours présente sur site, peut être amenée à s'absenter afin de gérer la logistique de l'accueil.

En cas d'absence, une directrice adjointe est présente sur le site pour prendre le relais auprès de l'équipe, des enfants ou des familles.

L'équipe d'animation est informée qu'en cas de problème, la directrice reste joignable, son numéro de téléphone est affiché dans son bureau. En cas d'indisponibilité de la directrice, l'équipe doit appeler la mairie de Saint-Jean-d'Hermine au 02.51.97.89.49.

Des animateurs, répartis selon le nombre d'enfants en respect des normes d'encadrement de la SDJES :

- Un(e) animateur(trice) pour 14 enfants de - de 6 ans
- Un(e) animateur(trice) pour 18 enfants de + de 6 ans.

- Accueil périscolaire de Saint-Jean-de-Beugné

Une directrice qui participe aux temps d'animation et **des animateurs (trices)** afin de respecter les taux d'encadrements de la SDJES.

Sur les deux sites, une équipe de bénévoles est également présente le LUNDI et le JEUDI pour l'aide aux devoirs.

Les équipes d'animation sont permanentes tout au long de l'année ce qui permet à l'enfant d'avoir des repères et de s'adapter plus facilement.

Elles sont composées de professionnels qui sont à l'écoute et attentionnés afin que les parents soient rassurés en confiant leur(s) enfant(s) en toute confiance.

Budget et matériel pédagogique

Un budget est attribué tous les ans par la municipalité, pour l'achat de matériel d'activités, de jeux, d'évènements... en fonction des besoins.

Relation avec les familles

Les familles peuvent accéder à toutes les informations concernant l'accueil périscolaire via l'onglet : vie pratique et démarches / scolarité / accueil périscolaire sur le site internet de la commune: www.saintjeandhermine.fr

Un affichage est également mis en place à l'accueil pour toutes informations concernant les activités, évènements, photos...

Les familles peuvent être accueillies en Mairie ou à l'accueil périscolaire, afin de récupérer un dossier d'inscription. Nous accueillons les familles afin de répondre à leur demande et prendre en compte les inscriptions. Nous prenons le temps de faire visiter la structure et d'expliquer le fonctionnement aux nouvelles familles.

La directrice et les animateurs restent à la disposition des parents pour répondre à toutes leurs questions lors des arrivées et des départs.

2- INSCRIPTION DES ENFANTS ET TARIFS

Modalités d'inscription

Une inscription est obligatoire pour tous les enfants fréquentant même occasionnellement l'accueil périscolaire. Une fiche de renseignements accompagnée des vaccins à jour est demandée pour chaque enfant. Les inscriptions sont possibles via un portail famille : <https://mairiesaintehermine-portail-famille.innoenfance.fr/>

Il est demandé aux familles de réserver si possible les créneaux souhaités. Les familles ont :

- jusqu'à 48h avant la date souhaitée pour réserver et jusqu'à 24h avant la date souhaitée pour annuler une réservation.

Si les familles ont besoin de modifier un créneau ou de réserver en urgence, elle doit envoyer un mail à la directrice ou appeler directement à l'accueil périscolaire:

- Pour Sainte-Hermine : 02.51.29.19.42 ou enfance@saintjeandhermine.fr
- Pour Saint-Jean-De-Beugné : 02.51.30.38.51/06.44.04.99.30 ou perisco85210@orange.fr

Les modalités tarifaires

Les tarifs sont fixés par la municipalité en fonction du quotient familial des familles. Ils ont été déterminés par délibération n°20250603-08 du Conseil Municipal du 3 juin 2025.

	QF: 0 - 700	QF: 701 - 900	QF: 901 - 1200	QF: 1201 et +
La ½ heure	0,45 €	0,50 €	0,55 €	0,60 €
Forfait intermédiaire	18 €	20 €	22 €	24 €
Forfait mensuel	27 €	30 €	33 €	36 €

Le règlement intérieur

Un règlement intérieur a été élaboré en mairie. Il a pour but de fixer des règles de fonctionnement. Il est disponible également à l'accueil du périscolaire ou sur le site internet de la commune : www.saintjeandhermine.fr

Aides financières

- Aide au fonctionnement : La CAF et la MSA apportent une aide au fonctionnement de l'accueil périscolaire sous forme de prestation de service. L'objectif de cette aide est de permettre aux familles une meilleure accessibilité financière, grâce à une tarification modulée selon les quotients familiaux.
- Aide au transport (seulement pour l'accueil périscolaire de Sainte-Hermine) des élèves du périscolaire vers les établissements scolaires : La CAF apporte son soutien financier en prenant en charge une partie du coût des transports des enfants.

3- TEMPS DE CONCERTATION ET PRÉPARATION DE L'ÉQUIPE

Des temps de concertation en équipe sont nécessaires pour créer une cohérence, une réflexion autour de notions communes. De plus, les temps de préparation sont nécessaires pour permettre aux animateurs de penser et préparer leurs animations en lien avec les objectifs visés. Les activités se déroulent en équipe.

- Accueil périscolaire de Sainte-Hermine

L'équipe d'encadrement se réunit avant chaque période scolaire pour évaluer les actions à mettre en place, travailler sur des projets et programmer des activités. Tous les jeudis matin durant 1h30, l'équipe prépare les activités de la semaine, le matériel nécessaire, la création de prototypes.

- Accueil périscolaire de Saint-Jean-de-Beugné

L'équipe d'encadrement étant composée d'animatrice ayant des missions d'ATSEM, ce temps de concertation et de préparation se déroule différemment.

Un temps de concertation, bilan et de préparation a lieu à chaque fin de période (6 réunions sur l'année).

4- OBJECTIFS EDUCATIFS DE LA MUNICIPALITÉ

Objectif 1 :

Simplifier, regrouper et faciliter pour les familles et acteurs, l'accès aux informations concernant les actions et événements à destination des enfants et des jeunes:

- Interconnaissance des acteurs
- Lisibilité pour les familles

Objectif 2 :

Faire rayonner et mutualiser les activités sur l'ensemble du territoire afin de faciliter l'accessibilité aux enfants et aux jeunes

Objectif 3 :

Favoriser le développement d'actions à destination de l'enfance sur les temps d'accueil afin que les enfants vivent un panel d'activités riches et variées.

5- L'ÉVALUATION

L'enfant a besoin de s'exprimer sur ce qu'il vit lors des temps d'accueil. La prise en compte de leur avis est important pour évaluer les objectifs et les actions mises en place.

C'est pourquoi, il est demandé à l'équipe d'animation d'échanger avec les enfants surtout sur le temps d'accueil du matin et sur le temps des collations. Ce sont des temps calmes propices à la discussion, les enfants parlent de leur journée mais également de ce qu'ils vivent au périscolaire, de ce qu'ils souhaitent y faire.

LE PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet Pédagogique est élaboré à partir du projet éducatif de la municipalité et construit avec l'équipe pédagogique afin de répondre aux besoins du public accueilli.

Il sert de référence sur les pratiques et intentions de l'équipe pédagogique au sein de l'accueil périscolaire et donne un sens aux activités proposées.

1- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET ACTIONS DE L'ACCUEIL

Afin de répondre aux objectifs éducatifs de la municipalité, l'équipe d'animation a travaillé sur leurs intentions pédagogiques et a choisi plusieurs axes de développement :

Objectif 1 :

Sensibiliser les enfants à la tolérance et au partage:

- en responsabilisant les enfants dans la vie quotidienne
- en permettant aux enfants de s'exprimer
- en étant responsable de ses paroles et de ses actes
- en proposant des temps d'échange entre âges différents

Objectif 2 :

Eveiller et développer la créativité et l'autonomie chez les enfants:

- en découvrant de nouvelles activités
- en développant les prises d'initiatives
- en aménageant les espaces
- en prenant en compte les besoins et envies des enfants

2- ANIMATIONS ET AIDES AUX DEVOIRS

Activités et animations

Les activités sont généralement courtes (les enfants sont présents pour une courte durée, les départs et arrivées sont échelonnés, la fatigue des enfants après la journée d'école...).

Il est essentiel de proposer plusieurs types de jeux et d'activités. L'enfant doit pouvoir trouver des activités calmes et de détente.

Des jeux de société, des dessins, un espace construction et un espace lecture sont à disposition dans chaque salle. Selon les envies et les projets, des activités nouvelles et des jeux extérieurs seront proposés.

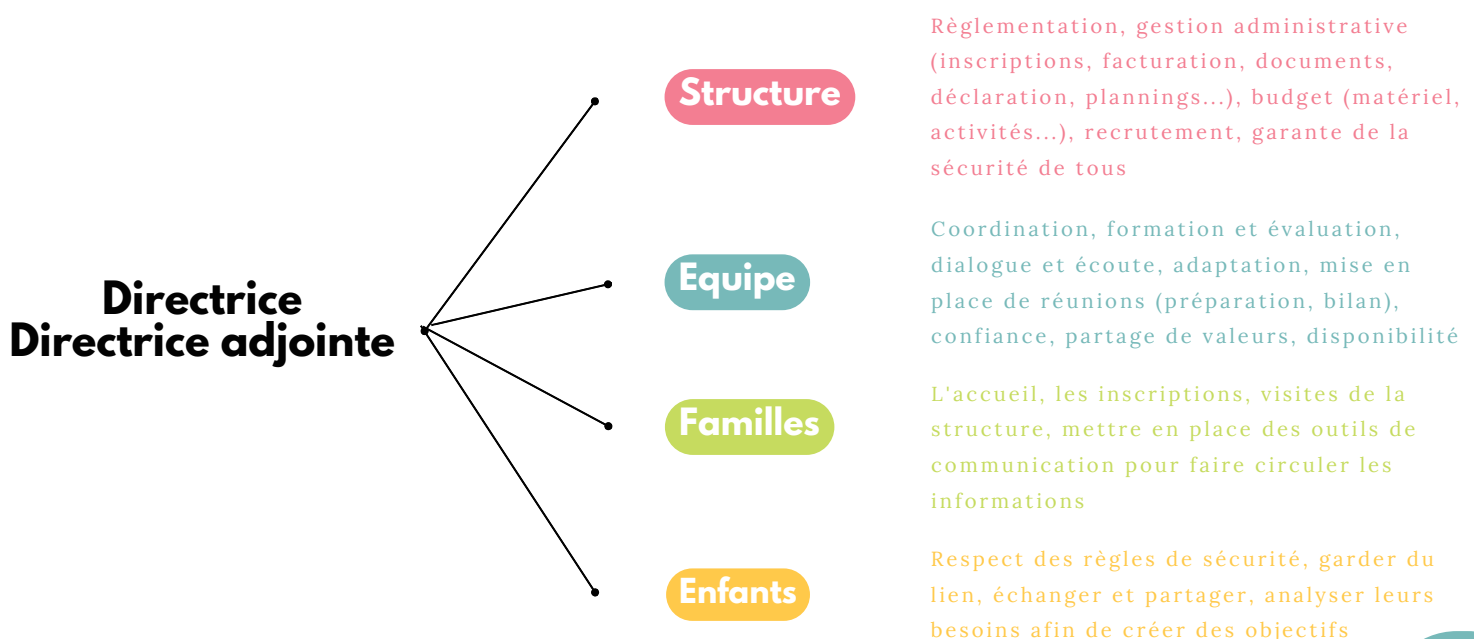
Du matériel de bricolage est également disponible pour le groupe des plus grands afin que les enfants s'expriment librement et puissent expliquer à d'autres enfants, en autonomie.

Aides aux devoirs

Un temps d'aide aux devoirs est proposé le lundi soir et le jeudi soir. Ce temps s'effectue dans une salle à part; cela permet aux enfants d'être au calme. Ils sont sous la surveillance d'un adulte (animateur et/ou bénévole).

Ce n'est cependant pas un temps de soutien scolaire. L'animateur ou le bénévole est présent afin d'aider les enfants, réciter une dictée par exemple ou être présent pour une lecture, mais ne corrige pas (l'enfant le fait seul).

3- ROLES DE CHACUN



Animateur Animatrice

Enfants

Donner l'exemple (attitude, langage, comportement), dialoguer, animer (activités, jeux, projets) et jouer, plaisir, anticiper, sécuriser (limites, cadre, règles), adaptation, confiance et bienveillance, gestion de conflits

Equipe

Communiquer (s'écouter, transmettre, partager...) cohésion, prise d'initiatives, collaboration, projets communs, attentes de chacun, implication

Qualités et compétences

Responsable, disponible, à l'écoute, juste, dynamique, remise en question, attentif, discrétion et réserve, connaissance des publics, techniques d'animation, évaluation, connaissance pédagogique (faire avec, laisser faire...)

Directrice

Echange, retours d'informations, s'exprimer et donner son avis (idées, activités, changements, améliorations...), faire part des difficultés ou problèmes rencontrés

4- EVALUATION

Avec les enfants

L'enfant a besoin de s'exprimer sur ce qu'il vit lors des temps d'accueils. La prise en compte de leur avis est important pour évaluer les actions mises en place. C'est pourquoi, lors de différents temps propices à la discussion (temps d'accueil du matin et temps de collation du soir), nous demandons aux enfants ce qu'ils aimeraient faire, s'ils ont des idées nouvelles, des projets. Mais c'est également un temps d'échange où nous évaluons leur satisfaction sur les activités en cours.

Le nombre d'enfants participants à chaque animation permet d'évaluer la pertinence des activités par rapport aux objectifs.

Avec l'équipe d'animation

Lors de réunions à chaque fin de période, un échange avec l'équipe d'animateurs est prévu pour faire un bilan de la période écoulée et anticiper la suivante. Cela permet de se positionner sur d'autres objectifs.

Avec les élus

Sur demande de leur part, des temps d'échange et/ou des réunions sont programmés en fonction des besoins (plusieurs fois par an) pour évaluer les actions mises en place.